

**Le marché de Noël est organisé par le
comité des fêtes d'Anjoutey**

Restauration et buvette assurées

**ANJOUTEY
Salle communale**



Marché de Noël

**Samedi 14 décembre 2019
Dimanche 15 Décembre 2019**

Anjoutey

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

PARTIE A RENVOYER.

BULLETIN D'INSCRIPTION.

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél : E-mail :
Articles proposés

Tarif :

Emplacement de mètres (maximum 3.6 mètres par exposant) pour le samedi 14 décembre 2019 et dimanche 15 décembre 2019.

Soit 12 € 1.2 mètre, 24 € 2.4 mètres, 36 € 3.6 mètres.

Nombre de grilles souhaitées au prix de 2€ la grille avec un maximum de 2 grilles par exposant :

Total à payer : €

Chèque libellé à l'ordre du Trésor public + photocopie recto verso de la pièce d'identité. L'inscription n'est prise en compte que si elle est accompagnée des documents demandés.

Le nombre des places étant limité, les inscriptions seront closes dès que le métrage maximal sera atteint. Il en est de même pour les grilles.

Les inscriptions ne sont prises en compte que si elles sont accompagnées du règlement.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'organisation et du règlement et m'engage à les respecter. J'atteste sur l'honneur de ne pas être un revendeur.

Fait à, le2019.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

PARTIE A CONSERVER

Organisateur : Comité des fêtes d'Anjouley

Renseignements et inscriptions :

Téléphone : 06 24 72 80 64

E-mail : bertille.vallon@wanadoo.fr

Inscriptions à déposer ou à envoyer :

Mairie d'Anjouley – Marché de Noël – 1 rue Frairie - 90170 Anjouley
03 84 54 66 45 - mairie.danjoutey@orange.fr

Règlement :

- ➔ Les emplacements payés sont numérotés et attribués au fur et à mesure des réservations.
- ➔ Les stands peuvent être installés le premier jour de 8h00 jusqu'à 10 heures. Passé ce délai, les organisateurs se réservent le droit d'attribuer l'emplacement à un autre exposant.
- ➔ Les exposants s'engagent à ne pas vendre de produits consommables liquides et solides de type restauration rapide sauf dérogation des organisateurs.
- ➔ Les exposants doivent respecter les emplacements qui leurs sont attribués et doivent les rendre dans le même état de propreté qu'à leur arrivée.
- ➔ Le montant payé n'est remboursable qu'en cas d'annulation de la manifestation par les organisateurs.
- ➔ Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème avec les services fiscaux et en cas de vol, d'accident ou de détérioration de matériel.
- ➔ La salle sera surveillée dans la nuit du 14 décembre au 15 décembre 2019 de 19h à 10 heures le lendemain. Passé cet horaire, le stand est sous l'entière responsabilité des exposants.
- ➔ L'éclairage des stands sera fourni par les organisateurs.
- ➔ Les horaires d'ouverture du marché sont le samedi 14 décembre 2019 de 10h à 20h et le dimanche 15 décembre 2019 de 10h à 18h00.